

La Hala'ha DE LA SEMAINE

« TU AIMERAS TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME » (VAYIKRA - LÉVITIQUE 19 : 18)

- On parlera du bien de son prochain.
- On veillera à son argent (afin qu'il ne soit pas entraîné dans des dépenses inutiles) et à son honneur comme s'il s'agissait de son propre argent ou honneur.
- On rendra visite aux malades, on consolera les endeuillés, on s'occupera des obsèques, on fournira aux jeunes mariés de quoi payer leur mariage et leur futur logement, on pratiquera l'hospitalité. Donc tout ce qu'on aimerait que les autres nous fassent, on le fera pour un autre Juif.
- On agira sans espérer recevoir pour cela une récompense quelconque.
- On ne se laissera pas aller à la vengeance ni même à la rancune dans le cœur.
- Tout reproche sera adressé en douceur et seulement en privé, après s'être assuré qu'il n'émane pas de sentiments négatifs. On s'efforcera de juger l'autre avec bienveillance, en tenant compte de circonstances atténuantes.
- On aimera particulièrement les personnes isolées et vulnérables, en particulier les convertis, les veuves et les orphelins.
- On ne rappellera pas à son interlocuteur les erreurs commises pour lesquelles il s'est déjà excusé et qu'il a réparées (Techouva).

F.L. (d'après Rav Shmuel Bistrizky - Hamivtsaïm Kehalaha)

Bénéficiez de **15% de remise** + d'une **deuxième paire offerte** avec le code "LA SIDRA"

VOTRE OPTICIEN A PLEINE VUE

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE
37 Avenue Jules Cantini ② / 35 Avenue du Prado ③
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

VIKTÖR

CONCEPT HOMME

" L'homme contemporain, chic et raffiné "
Création d'un rayon pour le Bar Mitsva.

viktormarseille Viktör

24 rue du Commandant Rolland
13008 Marseille
09 80 86 64 22

www.viktorconcept.fr
viktorconcept@gmail.com

CHAVOUOT

allumage des bougies le 1^{er} soir YomTov : **jeu 28 mai : 20h51**

allumage des bougies le 2^{ème} soir YomTov : **ven 29 : 20h52**
(nous allumerons les bougies avant l'heure de chabbat à partir d'une flamme existante)

fin de YomTov : **sam 30 mai : 22h03**

18^{ème} année

La Sidra DE LA SEMAINE

BAMIDBAR

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Bamidbar

Dans le désert du Sinaï, D.ieu demande que soit fait le recensement des douze tribus d'Israël. Moché compte 603.550 hommes en âge d'être enrôlés (de 20 à 60 ans) ; la tribu de Lévi au nombre de 22.300 hommes, d'un mois et plus, est comptée séparément. Les Lévitiques doivent servir dans le Sanctuaire, à la place des premiers-nés, dont le nombre était à peu près semblable au leur, qui avaient été disqualifiés par leur participation au Veau d'Or. Les 273 premiers-nés qu'un Lévitique ne put remplacer durent payer une « rançon de cinq chékèl » pour se racheter.

Quand le peuple levait le camp, les trois clans de Lévitiques démontaient et transportaient le Sanctuaire et le réassemblaient au centre du prochain campement. Puis ils érigeaient autour leurs propres tentes. Les Cohanim qui transportaient les ustensiles du Sanctuaire (l'Arche, la Menorah, etc.) dans les couvertures conçues à cet effet sur leurs épaules, campaient au Sud ; les Gerchonites, en charge des tapisseries et des couvertures du toit, à l'ouest ; et les familles de Merari qui transportaient murs, panneaux et piliers, au nord. Devant l'entrée du Sanctuaire, à son est, étaient disposées les tentes de Moché, Aharon et des fils d'Aharon.

Au-delà du cercle des Lévitiques, campaient les douze tribus, en quatre groupes de trois tribus chacun. A l'est était Yehouda (74.600 membres), Issa'har (54.400) et Zevouloun (57.400). Au sud, il y avait Réouven (46.500), Chimon (59.300) et Gad (45.650). A l'ouest se trouvaient Ephraïm (40.500), Ménaché (32.200) et Binyamin (35.400). Enfin au nord, étaient installés Dan (62.700), Acher (41.500) et Naphtali (53.400). Cette disposition était également conservée pendant qu'ils voyageaient. Chaque tribu avait son propre Nassi (chef) et son propre drapeau, portant la couleur et l'emblème de la tribu.

Les points mystérieux

Dans la Paracha de cette semaine, D.ieu commande à Moché de faire le dénombrement du Peuple juif. Après le recensement général, il devra procéder à un recensement séparé de la tribu de Lévi, incluant la tribu des Prêtres, les Cohanim. La Torah indique que Aharon, le Grand Prêtre, se joignit à Moché dans le décompte de la tribu de Lévi : « Tous les recensements des Lévi que Moché et Aharon comptèrent... » (Bamidbar 3 :39).

Questions

1. Dans le verset que nous venons de citer, le mot « et Aharon » (Veaharon) possède cinq points, un au-dessus de chaque lettre. Pourquoi ces cinq points ?
2. Le Zohar (III,157a) affirme que dans chaque passage de la Torah où Moché et Aharon apparaissent ensemble, à une exception près, Aharon est décrit comme le bras droit de Moché. Notre passage, où le nom d'Aharon est surmonté de ces points, constitue l'exception. Cela semble impliquer qu'ici Aharon est

suite p. 2

Edito

Au point culminant de notre libération

Cette année, la marche a sans doute semblé bien longue. Depuis la sortie d'Egypte jusqu'au don de la Torah, nous avons compté et continuons de compter, les jours. Cela revient d'année en année et, même si notre impatience d'atteindre la fête de Chavouot est éternellement grande, nous y sommes, pour ainsi dire, habitués. Cette année est le cadre de circonstances qui nous redonnent un sens de la durée que nous avons peut-être oublié. Limités dans nos déplacements et nos activités, ramenés à nous-mêmes, nous ne pouvons que ressentir puissamment la longueur des jours qui passent. Et la question majeure de la période de retentir avec une force accrue : comment se préparer au rendez-vous avec D.ieu, au don de la Torah, et s'y préparer au degré qui convient et nous en rendra digne le moment venu ? Alors que nous sortons à peine de semaines où, matériellement, tout était ralenti, comment retrouver l'élan nécessaire, la vigueur et l'enthousiasme indispensables aux événements essentiels ? En d'autres termes, comment effacer toute trace indésirable de la conscience ?

L'un des génies du judaïsme est de posséder en son cœur des maîtres-mots ou, plus encore, des idées-clés. Ce sont des concepts rituellement rappelés mais surtout qu'il convient de vivre activement afin que les choses changent, en nous et dans notre environnement. Ces concepts sont porteurs de valeurs fondamentales et, par conséquent, d'un pouvoir particulier qui les distingue de tous les autres. L'unité fait partie de ceux-là. De fait, réaliser une unité réelle, profonde, absolue entre les hommes n'est pas une entreprise simple. Le Talmud, parlant des êtres humains, ne nous enseigne-t-il pas « leurs visages ne se ressemblent pas et leurs opinions ne se ressemblent pas » ? Il est clair que chacun se ressent comme un individu bien défini et entend occuper la place qui lui revient dans le monde. Même sans pousser cette revendication jusqu'à l'égoïsme, elle entraîne une certaine séparation entre les hommes. C'est précisément du fait de cette difficulté que l'unité est précieuse.

En la réalisant, nous passons, en un certain sens, au-dessus de nous-mêmes. Nous ne regardons plus ce qui nous sépare mais bien notre nature profonde. Car aucune âme n'est étrangère à celle de son prochain. Constituant ainsi une entité complète, nous pouvons nous lier à D.ieu, Créateur à la fois de notre unité et de notre diversité. Peut-il y avoir un meilleur chemin pour chasser les miasmes d'un temps difficile et se préparer à vivre pleinement les jours de fête qui arrivent ? Tout cela résonne comme une invitation à sortir de nos limites personnelles, il faut y répondre.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



Vous êtes très intéressé(e) par les métiers de la petite enfance ou de l'aide à domicile ? Formez-vous !

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2020

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS AU 04 91 06 00 69

✓ CAP accompagnant éducatif petite enfance

- Diplôme d'Etat accessible à partir de la 3e
- Formation qualifiante en un an
- Gratuite et en alternance
- Dispensée par des professionnels de la Petite enfance

✓ Titre professionnel Assistant(e) de vie aux Familles (ADVF)

- Formation qualifiante en 6 mois
- Gratuite et en alternance
- Dispensée par des professionnels du Service à la personne

Centre Socio-Éducatif Barry

112 BD Barry 13013 Marseille

04 91 06 00 69

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT BAMIDBAR

MARSEILLE
Entrée : 20h45
Sortie : 21h56

A partir du dim 17 mai Pose des Téfilines : 5h04 Heure limite du Chema : 9h53 Roch 'Hodech Sivan : dim 24 mai Molad : ven 22 mai à 11h | 42mn | 13 'halakim

Beth Habad Marseille centre

bhm6.fr

Vente et vérification de Téfilines & Mézouzot
Librairie Habad - Services religieux
22 rue St Suffren - 13006 Marseille
Rav Yossef Elgrishi - 06 52 23 77 41

considéré comme agissant de son propre chef. Pourquoi dans ce verset en particulier ?
3. Rachi dit que le nom d'Aharon est surmonté de points pour nous enseigner que bien que membre de la tribu de Lévi, il ne fut pas inclus dans le recensement de cette tribu. Pourquoi ?

Deux rôles

Aharon portait deux casquettes. Tout d'abord, il était l'assistant de Moché. C'est au nom de Moché qu'il apporta le message de D.ieu au Pharaon et qu'il frappa l'eau et la terre pour amorcer la plaie du sang, la plaie des grenouilles et la plaie de la vermine.

Il enseigna la Torah au Peuple juif, une fois que Moché l'eut transmise. Il aida Moché à opérer le recensement.

Mais par ailleurs, Aharon était le Cohen Gadol, le Grand Prêtre. Il occupait donc cette fonction tout seul. Son service consistait à allumer chaque jour les sept lampes de la Menorah (Candélabre) dans le Sanctuaire. Allumer les lampes symbolise le fait d'apporter de l'inspiration aux sept catégories de Juifs.

(Les sept catégories de Juifs correspondent aux sept sefirot ou traits de caractères tels qu'ils sont décrits dans la Kabbale. Par exemple, certains Juifs se caractérisent en étant particulièrement gentils et généreux. Ils appartiennent à la catégorie de la Sefirah de 'Hessed. Pour certains c'est Guevoura qui les définit, étant essentiellement attachés à la rigueur et la vérité. D'autres encore, naviguent entre ces deux traits dans un mode de compassion : Tiféret.)

Comme l'explique le « Avot de Rabbi Nathan », Aharon, le Cohen Gadol, se devait d'être aussi souvent que possible, dans le Temple,

s'élevant vers D.ieu. Et pourtant, il quittait fréquemment son poste et se rendait vers l'extérieur du campement pour y rencontrer des Juifs qui s'étaient écartés, des Juifs qui étaient sortis du chemin, pour leur faire savoir à quel point on avait besoin d'eux. Son amour pour D.ieu et pour ses prochains les inspiraient et les faisaient revenir à la communauté juive. Dans la même veine, Aharon était un expert dans les conseils matrimoniaux et aidait à sauver de nombreuses relations.

Cela explique les cinq points sur son nom, ce qui fait allusion aux cinq niveaux de 'Hessed (bienveillance) dont il faisait preuve, comme cela est expliqué dans la Kabbale.

Une catégorie à part entière

Nous pouvons désormais comprendre pourquoi Aharon ne fut pas inclus dans le recensement. Rachi dit (Bamidbar 1 :49) : « La tribu de Lévi était comptée séparément des autres tribus d'Israël car il convient que les légions d'un Roi soient comptées séparément. » C'est pour la même raison qu'Aharon ne faisait pas partie du recensement de toute catégorisation, au-delà de toute énumération.

Nous pouvons également saisir le sens de la suggestion du Zohar selon laquelle, dans ce verset, « Aharon agit de son propre chef ». Le Zohar veut dire que bien qu'a priori Aharon ait servi comme bras droit de Moché, et dans ce sens, fut son second dans le commandement, la Torah révèle ici, dans le décompte de la tribu de Lévi, qu'il jouait un

autre rôle. Il est ici reconnu pour sa contribution unique en tant que Grand Prêtre et pacificateur au sein du Peuple juif.

Le cinquantième jour

On lit toujours la Paracha Bamidbar avant la fête de Chavouot, qui commémore le Don de la Torah sur le Mont Sinaï. Comment ce verset est-il lié à Chavouot ?

A propos du Don de la Torah, il est dit : « Israël campa devant la montagne » (Chémot 19 :2). Rachi commente : « Ils étaient comme un seul peuple avec un seul cœur ». Les Juifs étaient en unité complète et c'était là le moyen et le mérite nécessaires pour être les réceptacles de la Torah. Par le même biais, par son approche et son entreprise pacifiques, Aharon avait apporté l'unité dans la communauté.

Ainsi, Aharon, l'archétype de la bonté et de l'amour représente les qualités que nous devons intégrer pour recevoir la Torah le cinquantième jour.

Soyez parmi les disciples d'Aharon

Le rôle d'Aharon est explicitement défini dans les Pirké Avot, « les Maximes de nos Pères ».

« Hillel dit : 'soyez parmi les disciples d'Aharon, aimant la paix, poursuivant la paix, aimant toutes les créatures de D.ieu et les rapprochant de la Torah' ».

En outre, le Rambam, Maïmonide, nous dit qu'aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas de Temple, chacun peut devenir, métaphoriquement bien sûr, un Cohen. L'on peut même devenir un Cohen Gadol si l'on consacre sa vie à servir D.ieu, à s'attacher à D.ieu et à aller à l'aide de ceux qui se sont égarés et qui sont moins heureux.

RECHU

LE TRAITEUR INTRAITABLE

Il y a dix ans, l'écrivain et conférencier Mena'hem Mendel Arad était Chalia'h (émissaire) du Rabbi à Marrakech au Maroc. Il était responsable du Beth 'Habad (centre communautaire) pour les nombreux touristes juifs.

Pendant cette période, il eut l'occasion de faire connaissance de Rav Chalom Eidelman (décédé il y a quelques semaines) qui fut Chalia'h du Rabbi à Casablanca pendant plus de 60 ans.

Rav Eidelman était un homme calme et discret qui ne recherchait nullement les honneurs : né en Union Soviétique, il avait survécu aux persécutions de Staline contre tous ceux qui étaient des Juifs pratiquants. Après qu'il ait réussi à fuir la Russie, le Rabbi l'avait chargé de revivifier le judaïsme marocain - bien qu'il n'en connaisse ni la langue ni la mentalité et il continuait de s'acquitter admirablement de sa mission.

Un jour, Rav Arad fut confronté à un grave dilemme et demanda conseil à Rav Eidelman. Celui-ci, contrairement à son habitude, lui répondit en évoquant un problème similaire qu'il avait rencontré quelques années auparavant.

En plus de toutes ses responsabilités à Casablanca (directeur d'école, responsable communautaire, professeur etc.), Rav Eidelman avait été nommé responsable de la Cacherout et des Mikvaot (bains rituels) par le Grand-Rabbin du Maroc, Rav Aharon Monsonego.

Un des principes de base adopté par le Tribunal rabbinique de cette ville était de ne pas aider les restaurants et les traiteurs juifs qui servaient de la nourriture non cachère. Ainsi, les surveillants rituels n'acceptaient pas de prêter main-forte aux traiteurs quand il s'agissait de cachériser la vaisselle (que ceux-ci empruntaient à leurs collègues non-juifs). En effet, cette procédure est compliquée, implique de nombreux détails hala'hiques (de loi juive). Par exemple, un des détails importants est l'obligation d'attendre 24 heures après la dernière utilisation à chaud avant de procéder aux diverses opérations. De plus, il faut nettoyer parfaitement les ustensiles, jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucune trace même mi-

nime - ce qui n'est pas une opération simple. En fait ces restaurateurs peu scrupuleux qui avaient besoin d'ustensiles de grande taille les empruntaient aux non-Juifs, versaient le jour-même un peu d'eau chaude par-dessus et s'en servaient immédiatement. Pour mettre fin à cette parodie, le rabbinat avait décidé de ne pas coopérer avec ces tricheurs.

Cette décision pesait lourdement sur les réceptions somptueuses organisées par les riches notables de la communauté ! Mariages, Bar Mitsva, anniversaires étaient tous célébrés dans des salles de fête magnifiques afin de prouver l'aisance financière de telle ou telle personnalité. Chacun cherchait à éblouir l'autre avec de la très belle vaisselle.

Quelques jours après la publication de cette nouvelle mesure, Rav Eidelman fut contacté par un Juif qui s'appropriait à célébrer le mariage de sa fille et qui souhaitait le rencontrer d'urgence. Rav Eidelman l'accueillit courtoisement et prépara une belle collation en son honneur, conformément aux usages locaux. Après quelques paroles de politesse, l'homme expliqua : « J'ai bien compris que vous avez édicté de nouvelles règles pour l'organisation de la cacherout à Casablanca mais je vous demande une dérogation pour la vaisselle en argent que j'envisage d'utiliser pour cette fête. Bien entendu, ajouta l'homme, la main sur le cœur, je compte sur vous pour garantir la cacherout de la réception de la manière la plus stricte possible ! ».

Rav Eidelman écouta attentivement son interlocuteur mais refusa poliment son aide. Malgré tout le respect qu'il lui devait, il ne pouvait absolument pas procéder à des exceptions qui affaibliraient toute la crédibilité du rabbinat marocain dans son ensemble.

Mais l'homme s'entêtait : « Je ne vous comprends pas ! Je vous ai affirmé que je serais prêt à obéir à toutes vos instructions pour que la réception soit le plus cachère possible et, en même temps, la plus magnifique ! ».

Hochant la tête, Rav Eidelman resta courtois comme à son habitude mais lui fit comprendre très sérieusement qu'il n'y avait aucune exception possible : soit le repas serait cachère, soit il ne le serait pas !

Très en colère, l'homme se leva : « Si c'est ainsi, sachez que je ne donnerai plus un centime à vos institutions ! ».

Rav Eidelman ne perdit pas son calme légendaire : si telle était la façon de cet homme de considérer les choses, de son point de vue, l'entretien était terminé. L'homme était si-déré par le calme et la détermination du Rav. Il se reprit, res-

pira profondément et demanda humblement : « Monsieur le rabbin, comment agir ? Donnez-moi une solution ! ».

- Oui, il y a une solution, affirma Rav Eidelman. Vous êtes un Juif croyant. Dans nos livres saints, il est écrit que, lors d'un mariage, les grands-parents des mariés - même s'ils sont décédés - viennent depuis le Monde de Vérité bénir leurs descendants. Quand les mariés sont issus de familles de Tsadikim, ce sont jusqu'à dix générations d'ascendants qui viennent participer à la joie du mariage ! Vous descendez des saints Rabbis de la dynastie Abou'hatsira ! Donc ce sont les âmes de Rabbi Yaakov Abou'hatsira, Rabbi Israël (Baba Salé) et Rabbi Its'hak (Baba 'Haki) - que leurs mérites nous protègent - qui vous rejoindront pendant la cérémonie.

Comment pouvez-vous vous permettre, dans ces conditions, de les inviter alors que leur esprit saint distinguera immédiatement que cette si belle vaisselle n'est pas cachère ? Horrifiés, ils quitteront le mariage ! ».

L'homme écouta humblement : oui, il était fier des origines de sa famille et racontait souvent avec nostalgie les miracles accomplis par ses ancêtres, leur attachement à tous les détails les plus pointilleux de la vie juive, leur érudition hors du commun... Très ému, il embrassa la main de Rav Eidelman :

- Vous m'avez convaincu ! Je vais de ce pas acheter toute une vaisselle neuve et, après le mariage, j'en ferai don à une Caisse d'Entraide qui la mettra à la disposition de tous les prochains mariés ! Ainsi, ils ne subiront pas l'épreuve que vous m'avez aidé à surmonter !

Rav Mena'hem Mendel Arad
Si'hat Hachavouva N° 1738
traduit par Feiga Lubecki

השיחת השבוע מוקדשת
להצלחת האישה
נחמה דבורה שתחי'
בת יוכבד שפרה
ולכל משפחתה

Etude du RAMBAM

DIMANCHE 17 MAI – 23 IYAR

Mitsva positive n° 196 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire des présents à l'esclave hébreu et de l'aider au moment de sa libération, de manière qu'il ne parte pas les mains vides.

Mitsva négative n° 233 : Il nous est interdit de renvoyer les mains vides un esclave hébreu, lorsque nous le libérons, après qu'il nous a servi pendant six ans.

Mitsva positive n° 234 : C'est le commandement nous incombant en ce qui concerne le rachat de la servante juive.

Mitsva positive n° 233 : C'est le commandement qui nous incombe et selon lequel l'esclave juive doit être épousée par son maître soit par le fils de ce dernier.

Mitsva négative n° 261 : Il est interdit, à celui qui a fait l'acquisition d'une servante juive, de la vendre à autrui.

LUNDI 18 MAI – 24 IYAR

Mitsva positive n° 235 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'esclave cananéen, consistant en ce qu'il reste toujours un esclave et ne soit pas affranchi à moins que son maître lui fasse perdre un œil ou une dent ou, en accord avec l'interprétation traditionnelle, un autre membre qui ne peut lui être restitué.

Mitsva négative n° 254 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de livrer à son maître un esclave enfui de l'étranger qui s'est échappé vers le pays d'Israël, même si son maître est juif. En effet, puisqu'il s'est enfui depuis l'étranger au pays d'Israël, on ne le livre pas à ce dernier qui, au contraire, doit l'affranchir en échange d'une reconnaissance de dette écrite de sa part.

Mitsva négative n° 255 : Il nous est interdit d'offenser cet esclave qui s'est réfugié chez nous.

MARDI 19 MAI – 25 IYAR

Mitsva positive n° 243 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi d'un gardien rétribué ou d'un locataire, qui sont soumis à la même règle.

MERCREDI 20 MAI – 26 IYAR

Mitsva positive n° 200 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de remettre son dû au salarié le jour même et de ne pas retarder cela à un autre jour.

Mitsva négative n° 238 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de léser un ouvrier en différant le paiement de son salaire.

JEUDI 21 MAI – 27 IYAR

Mitsva positive n° 201 : Il s'agit du commandement nous incombant d'autoriser le salarié à consommer, après avoir terminé son travail, des produits dont il s'occupe, à condition que ces produits adhèrent à la terre.

VENDREDI 22 MAI – 28 IYAR

Mitsva négative n° 267 : C'est l'interdiction qui a été faite à l'ouvrier de manger pendant son travail l'un des produits du sol dont il s'occupe.

Mitsva négative n° 268 : C'est l'interdiction qui a été faite à l'ouvrier de manger davantage, parmi les produits se trouvant à l'endroit où il travaille, que ce qu'il a besoin pour s'alimenter.

SAMEDI 23 MAI – 29 IYAR

Mitsva négative n° 219 : Il est interdit d'empêcher un animal de manger des produits se trouvant là où il travaille, par exemple pendant qu'il foule le grain ou qu'il transporte de la paille sur son dos.

Mitsva positive n° 244 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint à propos de l'emprunteur.

ETINCELLES DE MACHIA'H
Le baiser du secret

Machia'h enseignera à tout le peuple le sens profond de la Torah et la raison de tous les commandements car ceux-ci seront révélés alors. C'est ce que signifie le texte du Cantique des cantiques (1:2) qui, décrivant le lien entre Dieu et le peuple juif, déclare : « Il m'embrasse des baisers de sa bouche. » Rachi l'explique ainsi : « Nous avons l'assurance de D.ieu qu'Il Se révélera et expliquera à tous les raisons profondes et les choses cachées. » Pour cela, lors de la résurrection des morts, Moïse se lèvera avec tous les grands de toutes les générations et Machia'h enseignera à tous.

(D'après Likoutei Torah Vaykra p.17a) H.N.

Vous souhaitez recevoir la Sidra par e-mail ? Envoyez-nous vos coordonnées par mail à : bhm13006@gmail.com

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif